CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 4 octobre 1971

La séance est ouverte à 2 heures.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA REMISE DE L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DES PRAIRIES

[Traduction]

M. G. W. Baldwin (Peace River): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, au sujet des travaux de la Chambre. Vendredi dernier, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a déclaré à ce propos:

... Monsieur l'Orateur, hier le leader du gouvernement à la Chambre a annoncé qu'on reprendrait l'étude du bill C-244 lundi. Les députés savent, je crois, que le ministre fédéral de l'Agriculture et ses homologues de l'Ouest poursuivent actuellement des entretiens. Je signale à la Chambre, comme j'ai déjà informé les leaders à la Chambre, que ces discussions pourraient fort bien ne pas être terminées. Dans ce cas-là nous poursuivrons l'examen de la mesure à l'étude au lieu de mettre en délibération le bill sur l'agriculture. Le leader du gouvernement à la Chambre préviendra les leaders des partis de l'opposition le plus tôt possible lundi.

Par la suite, un communiqué fut publié au nom du ministre chargé de la Commission du blé (M. Lang), je crois, et des trois ministres de l'Agriculture des Prairies, qui laissait entendre la possibilité d'un cessez-le-feu ou armistice, selon le cas. Même si nous n'avons rien à voir là-dedans, il ne fait aucun doute que tous les députés veulent que les meilleurs intérêts des cultivateurs soient servis. Toutefois, monsieur l'Orateur, nous étions d'avis alors que cela nécessitait certaines modifications au bill C-244. Je me rends compte maintenant que j'avais tort et que le gouvernement fera poursuivre aujourd'hui l'étude du bill C-244, après le plus court armistice de l'histoire. Je veux que l'on sache bien, monsieur l'Orateur, que notre parti n'a jamais demandé une remise à plus tard de l'étude du bill C-244, même si on se plaint en haut lieu du traitement que la méchante opposition inflige au pauvre petit gouvernement timide. C'est ce dernier qui a l'initiative et qui peut fixer le moment de la présentation d'une mesure, la durée de l'étude et la fin du débat.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet du rappel au Règlement du député de Peace River. C'est parce que je crois, d'après des conversations téléphoniques de ce matin, que le gouvernement a maintenant l'intention de mettre aujourd'hui en délibération le bill C-244 au lieu du bill C-259 comme l'avait indiqué vendred après-midi le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé. S'il en est ainsi, je tiens à protester très énergiquement. Cette déclaration a été faite de la propre initiative du secrétaire parlementaire vendredi après-midi et en outre le parti ministériel nous avait fait connaître ses intentions pour ces quelques jours.

• (2.10 p.m.)

Comme le ministre chargé de la Commission canadienne du blé le sait, car nous avons confirmé, depuis, notre conversation téléphonique, il m'a téléphoné vendredi après-midi pour me faire savoir que par suite de ses entretiens avec les ministres de l'Agriculture des Prairies, il avait été décidé de suspendre le débat quelques jours ou peut-être même une semaine, à deux conditions principales. La première était que le bill C-244 ne serait pas mis à l'étude aujourd'hui et la deuxième, que nous ne continuerions pas à harceler le gouvernement à cause de sa néglicence à payer les sommes dues en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé. J'ai déclaré, à titre de leader de mon parti à la Chambre, que je recommanderais à mes collègues d'accepter cette trêve, cette période d'apaisement ou ce qu'on voudra l'appeler.

J'ai cru clairement comprendre que le bill C-244 ne serait pas mis en discussion aujourd'hui. Je croyais également que cette promesse avait été faite aux ministres de l'Agriculture des Prairies. La raison invoquée pour retarder le débat sur le bill C-244 était que le ministre chargé de la Commission du blé-peut-être même tout le gouvernement-voulait examiner la demande adressée au gouvernement par les ministres de l'Agriculture des Prairies qui ont réclamé entre autres que certaines modifications soient apportées au projet de loi. Il n'y a pas eu de malentendu entre mon honorable ami et moi-même. Il était clair que par «examiner», il n'engageait pas le gouvernement à accepter ce que nous demandions. Il était clair aussi que l'examen serait fait consciencieusement. Il m'a bien fait comprendre qu'une fois l'examen terminé, il ferait part aux ministres des Prairies de la décision à laquelle on en serait arrivé. De même, nous en serions avisés et nous repartirions de là. A mon avis, comme cette entente a été discutée vendredi, le gouvernement, en voulant reprendre l'étude du bill C-244 aujourd'hui, n'agit vraiment pas de bonne foi.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce n'est pas moi qui ai appelé le ministre responsable de la Commission du blé. C'est lui qui m'a appelé. Nous n'avons pas demandé ce cessez-le-feu; c'est le gouvernement qui a demandé cette période d'apaisement. Nous l'avons tout simplement acceptée.

Or, le ministre comptable de la Commission du blé a indiqué clairement que le gouvernement ne mettrait pas le bill C-244 en délibération aujourd'hui. Plus précisément, j'ai cru que l'entente durerait une semaine entière, mais le ministre a dit non, pas nécessairement, peut-être trois ou quatre jours. En nous demandant de poursuivre le débat aujourd'hui sur ce bill, le gouvernement manque à sa parole non seulement envers nous au Parlement, mais aussi envers les ministres de l'Agriculture, qui avaient reçu la promesse que leurs instances seraient étudiées. J'avoue que certaines demandes des ministres ne se rapportaient pas au bill C-244, mais d'autres s'y rapportaient.